

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal s'est réuni, en séance ordinaire, dans la Salle de la Mairie, le JEUDI 2 MARS 2017 à 20H30, sous la présidence de Madame Fabienne DUPARC, Maire.

### ADHESION SEINE LOGEMENT

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de renouveler l'adhésion pour l'année 2017. Mme le Maire rappelle la fonction et le rôle de cette association en matière de logement sur le canton de Caudebec en Caux et indique que la contribution financière, à hauteur de 50% de l'adhésion au FSL (Fonds de Solidarité Logement) est de :  $754 \times 0.38 = 286.52$  euros

### TRANSFERT DU PLU A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CAUX VALLEE DE SEINE ET LE DROIT DE PREEMPTION

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'émettre un avis favorable au transfert de la compétence PLU A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CAUX VALLEE DE SEINE, et de demander à la communauté d'agglomération :

- ✓ Que les élus communaux soient associés étroitement à l'élaboration du PLUI, en particulier pour toute décision qui concerne la commune de Notre Dame de Bliquetuit
- ✓ Que la communauté d'agglomération s'engage à respecter les choix de la commune dès qu'ils sont compatibles avec les orientations communautaires (SCOT, PLH, SAGE....)
- ✓ Que la communauté d'agglomération s'engage à déléguer l'exercice de droit de préemption urbain à la commune de Notre Dame de Bliquetuit sur les secteurs urbains ou à urbaniser désignés en annexe
- ✓ Que la communauté d'agglomération s'engage à mener les révisions, modifications du PLU que la commune de Notre Dame de Bliquetuit jugerait nécessaires, que ce soit dans le cadre du PLU communal ou celui du PLUI

### PRIX DU STERE DE BOIS

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer le prix de vente du stère de bois à 15 € pour l'année 2017 (exclusivement aux habitants de la commune).

**VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF** Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents le compte administratif 2016 tels que résumés ci-dessus.

### AFFECTATION DES RESULTATS

A la clôture de l'exercice 2016, la section de fonctionnement présente un excédent de 157 555.84 € (inscription au C/002 de la section de fonctionnement du BP 2017). Par ailleurs, la section d'investissement présente un excédent de 496 747. 80 € (Inscription au C/001 de la section d'investissement du BP 2017 du montant de 496 747.80 €). Les restes à réaliser, en dépenses d'investissement, s'élèvent à 107 000 €. Le besoin de financement de la section d'investissement est donc de 0 €. **Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'arrêter les résultats définitifs.**

**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION** Le conseil municipal, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer, **Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016. Déclare que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2016 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.**

### PARTICIPATION AU SPECTACLE D'OZ

### **VOTE DES TAUX D'IMPOSITION**

Mme le Maire informe son conseil municipal que la Commission des Finances a étudié les taux d'imposition proposés par l'Etat, fournis par la Préfecture comme chaque année.

Elle propose de maintenir les taux d'imposition de 2016 pour l'année 2017. Les taux d'imposition sont donc les suivants :

- Taxe d'habitation : 11.33 %
- Taxe foncière sur le bâti : 14.16 %
- Taxe foncière sur le non bâti : 42.36 %

**Après délibération, le Conseil municipal décide de voter à l'unanimité les taux d'imposition ci-dessus.**

### **RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION LUDISPORT**

**Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de reconduire la convention de mise à disposition d'un équipement dans le cadre du ludisport pour l'année 2017.**

### **RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AIRSOFT**

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de reconduire la convention de mise à disposition de la parcelle 9 B à l'association LTDA de « Airsoft » pour l'année 2017. afin de permettre à l'association de poursuivre son activité ludique et dans les mêmes conditions.

### **RESILIATION DE LA CONVENTION AVEC LE PAINTBALL**

**Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas reconduire la convention et de demander la remise en état des lieux de la parcelle 10 D à l'association OSS de « Paintball ».pour l'année 2017.**

### **RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION MJ4C**

**Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de reconduire la convention**

Soit un total de 13 300 € dont 500 € seront perçus par la CAF dans le cadre du contrat enfance et jeunesse.

### **PARTICIPATION FINANCIERE REPAS DES ANCIENS**

Mme le Maire propose de fixer la participation financière pour les personnes accompagnantes n'ayant pas l'âge et les personnes extérieures désireuses de participer à 40 euros.

Mme le Maire demande à son conseil municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle au profit du club de l'Amitié de Notre Dame de Bliquetuit d'un montant de 300 euros, pour le prêt de la vaisselle, de matériel et autres, lors du repas des anciens qui aura lieu le dimanche 12 avril

**➤ Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la proposition ci-dessus.**

INFORMATIONS DIVERSES :

- Révision du tarif du prestataire cantine scolaire : 2.44€ au lieu de 2.64€.
- Sortie Laser Games et bowling avec les enfants.
- Subvention archive accordée : 2 250€.
- Subventions travaux du presbytère : Subvention régionale portant sur la réhabilitation énergétique accordée de 15 563€ et subvention DETR (dotation équipement des territoires ruraux) du marché (379 accordée de 113 967.10 €.
- Remerciements subvention ADMR.
- Modification budgétaire : 1200 € du chapitre 022 vers le chapitre 67
- Repas de Noël des enfants le jeudi 15 décembre et goûter de Noël le 16 décembre
- Remise des colis aux anciens le 17 décembre.
- Vœux du Maire le 14 janvier 11 h 00.

L'ordre du jour et les questions diverses / tour de table sont épuisés ;

La séance est levée à 22h30.